

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 30 décembre 2021

### **COVID 19 : élargissement de la population concernée par le rappel vaccinal C'est maintenant qu'il faut se vacciner**

**Depuis mardi 28 décembre 2021, le délai d'éligibilité à la dose de rappel du vaccin contre le COVID 19 est réduit à 3 mois après la dernière injection ou infection.**

De nombreuses personnes peuvent donc désormais se faire vacciner au titre du rappel soit auprès de leur médecin traitant ou des infirmiers libéraux, soit dans les officines de pharmacie, soit dans les 9 centres de vaccination des Côtes d'Armor.

C'est pour faire face à cette évolution, que **les capacités d'accueil dans les centres de vaccination du département ont été adaptées et renforcées pour atteindre à partir du 3 janvier 2022, près de 36 600 rendez-vous hebdomadaires.**

Ces créneaux sont d'ores et déjà ouverts (modalités de réservation ci-après), prenez rendez-vous sans tarder.

Les évolutions des centres sont les suivantes :

- Les capacités du centre de vaccination éphémère de Saint-Brieuc, installé sur le site d'enseignement supérieur de Beaufeuillage, seront doublées à compter du 3 janvier 2022, pour atteindre une capacité de plus de 2 000 injections quotidiennes
- Le centre de vaccination éphémère installé dans la salle des fêtes de Rostrenen sera prolongé tout le mois de janvier 2022, avec un accueil le mercredi
- Pour un meilleur accueil du public, le centre de vaccination de Lamballe réemménagera à compter du 3 janvier 2022 à la salle Pierre-Lanoë, 6 rue Mouexigné
- Pour les mêmes raisons, le centre de vaccination de Loudéac réemménagera à compter du 10 janvier 2022 au Foyer municipal, 34 rue de Moncontour

**C'est maintenant qu'il faut prendre rendez-vous. Des créneaux sont encore disponibles dès la semaine prochaine dans tous les centres.** Il faut donc saisir cette occasion et ne pas attendre.

L'accès aux **9 centres de vaccination [Dinan, Guingamp, Lamballe, Loudéac, Paimpol, Pleumeur-Bodou, Ploufragan, Rostrenen, Saint-Brieuc]** se fait sur rendez-vous, au moyen de la plateforme de réservation en ligne Keldoc (Doctolib pour Dinan) ou par téléphone au 02.57.18.00.60.

Pour chaque rendez-vous de vaccination, il est nécessaire de se munir de sa carte vitale, d'une pièce d'identité et, dans le cadre des rappels, de son pass sanitaire, afin de vérifier la date d'éligibilité.

Tous les points de vaccination disponibles dans le département des Côtes d'Armor sont référencés sur le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr)